Cetelem me doit 1000 euros mais je n'en verrais jamais la couleur

---
Par Desesperados

Bonjour à tous,

J'ai besoin de vos lumières concernant un sujet très complexe.

Il y a 5 ans environ (avril 2015) ma mère a contracté un crédit chez Cetelem pour acheter une voiture
pour me dépanner car je n'avais pas de travail.
Chaque mois, Cetelem prélevait 160 ? sur son compte et moi je faisais des chèques pour rembourser ma mère.

3 ans après, ma mère a été placée sous curatelle à cause d'une maladie. Donc le crédit de Cetelem est passé entre les mains de la curatelle.
Le compte bancaire de ma mère a été clôturé presque immédiatement sans prévenir Cetelem car ceux-ci continuaient de prélever sur son compte.
Je les ai contactés pour dire qu'il fallait qu'ils arrêtent les prélèvements sur ce compte car il n'existe plus. Je fais la demande pour reprendre le crédit à mon nom mais je dois vous avouer qu'à ce moment là, les démarches à effectuer me paraissais " inutile ". Dans cette réflexion stupide j'ai prévenu que j'enverrais des chèques tous les mois afin de payer le crédit.

Dès le premier chèque envoyé de cette manière, j'ai constaté sur l'application de Cetelem qu'ils ont compté 2 remboursements. Je les contacte de nouveau afin de comprendre pourquoi ces 2 remboursements, ils m'expliquent que le logiciel a compté 2 remboursements car le chèque aurait été reçu en même temps que la tentative de prélèvement donc que c'est un bug du logiciel et qu'il ne fallait pas en tenir compte. Au bout de 3 mois, toujours le même problème mais impossible pour eux de prélever sur un compte fantôme ou bien d'encaisser mon chèque 2 fois donc je ne m'inquiète pas mise à part que je ne peux suivre correctement le remboursement du crédit.

En février 2020, je contacte Cetelem pour savoir le montant total à régler pour le crédit (le crédit devait prendre fin en avril 2020 normalement) et là à ma grande surprise, ils m'annoncent que je dois arrêter d'envoyer des chèques car le crédit est remboursé depuis juin 2019.
Je précise que Cetelem avait mes coordonnés et qu'ils ne m'ont jamais contacté pour me dire d'arrêter ou bien pour me prévenir que le crédit était soldé.
Ils ont donc un trop-perçu de plus de 1000 euros. Impossible pour eux de rembourser car ils ne savent pas qui je suis (on accepte les chèques de n'importe qui mais on ne rembourse pas à n'importe qui) ils ne peuvent également pas créditer le montant sur le compte clôturé de ma mère.

Il y a quelques jours, je reçois un mail (le premier de la part de Cetelem, incroyable) annonçant que le chèque du trop-perçu a été envoyé à la dernière adresse connue de ma mère alors qu'elle ne réside plus à cette adresse depuis au moins 2 ans.
Après m'être énervé auprès de Cetelem (je leur ai toujours dit que le dossier n'était absolument pas à jour et qu'ils devaient se rapprocher de la curatelle de ma mère pour la mise à jour mais rien n'a été fait) ils me disent de faire le nécessaire pour leur donner une adresse valide et de voir avec la curatelle pour le remboursement du montant.
Voilà, sachez que j'ai dû condenser un peu pour être le plus clair possible mais n'hésitez pas à me poser des questions pour en savoir plus.

Mes questions sur cette situation :

Y a-t-il un tort ? Si oui d'où vient le tort ?

Reverrais-je un jour mon argent ?

Que dois-je faire ?

Merci d'avance pour vos réponses, je suis totalement désespéré

Cordialement

Par chamce

je vous conseille de contacter la maison de la justice et du droit la plus proche de chez vous pour prendre un rendez vous avec un avocat qui vous conseillera gratuitement.